

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 juin 2026

PROTECTION DES ENFANTS - (N° 2841)

N° CS368

AMENDEMENT

présenté par

Mme Bourouaha, M. Monnet, Mme Faucillon et Mme Lebon

ARTICLE 7

Cet amendement a été déclaré irrecevable après publication en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.